



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 22 mars 2004 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum en l'absence du maire, sous la présidence du pro-maire, monsieur André Picard:

Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 053-2004

**Offre de services de Comtois Poupert Saint-Louis
pour des travaux de réfection de pavage**

Attendu que la municipalité se propose d'effectuer des travaux de réfection de pavage sur une partie de la 4^{ième} avenue (entre la 6^{ième} rue et le chemin Beauséjour) et une partie du chemin Rivière-Rouge (entre les numéros civiques 480 et 691);

Attendu qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs conseil pour faire l'analyse de la situation, les relevés de terrain, la conception préliminaire et l'estimation préliminaire ainsi qu'une recommandation;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu de retenir les services de la firme Comtois Poupert Saint-Louis pour les travaux précités, soit:

- ◆ Sur la 4^{ième} avenue de la 6^{ième} rue à la voie ferrée au prix de **2 800 \$ (taxes en sus)**
- ◆ Sur la 4^{ième} avenue de la voie ferrée jusqu'au chemin Beauséjour au prix de **1 500 \$ (taxes en sus)**
- ◆ Sur le chemin Rivière-Rouge, entre les numéros civiques 480 et 691 au prix de **1 900 \$ (taxes en sus)**

Le tout, tel que soumis dans leur offre de services datée du 12 mars 2004.

ADOPTÉ

R 054-2004

**Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le
compagnie 2538-8430 Québec Inc. et G.T.L.R. Inc.**

Attendu que la compagnie 2538-8430 Québec Inc. fait une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de vendre une partie du lot P-764 du cadastre



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan ayant une superficie d'environ 30 253,6 mètres carrés à G.T.L.R. Inc.;

Attendu que cette partie de lot est située en zone verte et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme;

Attendu que ce terrain morcelé restera voué à l'agriculture;

Attendu que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la municipalité de Crabtree appuie la demande de la compagnie 2538-8430 Québec Inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour procéder à l'aliénation et au lotissement d'une partie du lot P-764 du cadastre de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan, sur une superficie d'environ 30 253,6 mètres carrés.

ADOPTÉ

R 055-2004

Achat d'un tracteur et d'un souffleur à feuilles

Attendu que la municipalité a prévu à son budget annuel pour l'année 2004, une somme de 17 500 \$ pour l'achat de véhicules (poste budgétaire 72-320-00-724);

Attendu qu'il y a lieu de faire l'achat d'un tracteur à gazon équipé d'une tondeuse frontale et d'un ramasse herbe et feuilles;

Attendu que le Garage Raymond Lasalle Inc. nous a présenté une offre pour les équipements suivants:

- Tracteur usagé New Holland, MC22, 2000, 4X4 ayant 204 heures d'utilisation, avec une garantie de 24 mois incluant une tondeuse usagé de 60 pouces New Holland au prix de **15 000 \$ (taxes en sus)**
- Ramasse herbe et feuilles usagé Agri-Fab avec moteur au prix de **1 500 \$ (taxes en sus)**

Attendu que ces équipements répondent tout à fait aux besoins de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. D'autoriser le directeur général à faire l'achat des équipements précités, le tout, aux conditions énumérées dans l'offre du Garage Raymond Lasalle Inc. en date du 16 mars 2004.

ADOPTÉ

R 056-2004

Vente du camion Dodge 1986

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de mettre en vente au plus offrant le camion de type pick-up Dodge 1986 modèle D 150. D'inviter les personnes intéressées à déposer une offre à la municipalité d'ici le 20 avril prochain.

ADOPTÉ

R 057-2004

Participation à la campagne d'économie de l'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2004

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de renouveler notre inscription au programme d'économie de l'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2004 et de défrayer la somme de 411.22 \$ pour obtenir le matériel de promotion du programme.

ADOPTÉ

R 058-2004

Formation pour l'inspecteur municipal

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser Christian Gravel à s'inscrire à une formation de trois (3) jours pour les opérateurs de réseau de distribution du programme d'apprentissage en milieu de travail offert par Emploi-Québec, les 23, 29 et 30 mars prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 059-2004

Démission du pompier Marc-André Côté

Le conseil prend connaissance d'une lettre de démission de monsieur Marc-André Côté, à titre de pompier à temps partiel;



N° de résolution
ou annotation

R 060-2004

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Marc-André Côté et de lui transmettre une lettre de remerciements pour les services rendus au cours des années où il a occupé cette fonction.

ADOPTÉ

Engagement d'un nouveau pompier

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'entériner la recommandation du directeur du service des incendies, monsieur Sébastien Toustou et d'engager monsieur Christian Robitaille à titre de pompier à temps partiel au sein de la brigade des pompiers de Crabtree, en remplacement de monsieur Marc-André Côté.

ADOPTÉ

R 061-2004

Demande d'aide financière de la Croix-Rouge section Joliette/Crabtree - services aux sinistrés

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à la Croix-Rouge section Joliette/Crabtree - services aux sinistrés, pour l'année 2004.

ADOPTÉ

R 062-2004

Appui à Jason Battah, finaliste à Star Académie

Attendu que Jason Battah est originaire de Joliette;

Attendu que son immense talent lui a valu d'être sélectionné comme finaliste à Star Académie;

Attendu que Jason Battah fait honneur à la région;

Attendu qu'il mérite notre entier appui et tous nos encouragements dans cette grande aventure artistique;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'offrir nos plus sincères félicitations et d'appuyer Jason Battah dans cette merveilleuse aventure de Star Académie.
3. De lui témoigner notre fierté de voir un des nôtres se démarquer de façon aussi exceptionnelle.



N° de résolution
ou annotation

R 063-2004

4. De lui donner notre entier appui dans la réalisation de son rêve.
5. De transmettre copie de la présente résolution à madame Diane Nicoletti du comité organisateur pour Jason Battah.

ADOPTÉ

Programme Carrière/Été 2004

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser Raymond Gauthier et Sylvie Malo à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Carrière Été 2004 pour la création de trois (3) emplois de surveillants/guides pour les parcs du Moulin-Fisk et du Trou-de-Fée.

Que le taux horaire des employés embauchés soit fixé à 9,00 \$ l'heure.

ADOPTÉ

R 064-2004

Organisation du Mini-congrès municipal

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires en vue de l'organisation d'un mini-congrès pour les membres du Conseil municipal, les 4, 5 et 6 juin prochain.

ADOPTÉ

R 065-2004

Achat de billets pour le Gala des Excelsiors

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de quatre (4) billets au prix de 125 \$ chacun pour le Gala des Excelsiors de la Chambre de commerce du grand Joliette qui aura lieu le 1^{er} mai prochain et d'y déléguer notre maire, monsieur Denis Laporte ainsi que deux (2) représentants du CPE La Cabotine de Crabtree.

ADOPTÉ

R 066-2004

Activité de financement des Chevaliers de Colomb

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de faire l'achat de quatre (4) billets au prix de 50 \$ chacun pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Crabtree qui se tiendra le 5 juin prochain et d'y déléguer des membres de différents comités municipaux, puisque le Conseil sera à cette date, en mini-congrès.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

R 068-2004

**Demande d'assistance financière pour
l'organisation de la Fête Nationale du Québec
2004**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que monsieur Raymond Gauthier soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2004.

ADOPTÉ

**Activité de financement pour les équipes de basket-
ball de l'école Barthélemy-Joliette**

Attendu qu'une demande de commandite nous a été adressée pour le financement des équipes de basket-ball de l'école Barthélemy-Joliette;

Attendu que plusieurs jeunes de Crabtree font partie de ces équipes de basket-ball;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'accorder un montant de 100 \$ en commandite aux équipes de basket-ball de l'école Barthélemy-Joliette pour faire l'achat d'une brique du gymnase qui sera peinturée et identifiée aux couleurs de la municipalité et ce, à vie.

ADOPTÉ

R 069-2004

Avis de cotisation du ministère du revenu

Attendu que la municipalité a reçu la visite d'un vérificateur du ministère du revenu du Québec;

Attendu que suite à cette vérification, un avis de cotisation nous a été transmis pour les années suivantes et les montants suivants:

2000	248.01 \$
2001	302.26 \$
2002	<u>183.94 \$</u>

TOTAL **734.21 \$**

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser le paiement des montants facturés en vertu de l'avis de cotisation reçu le 1^{er} mars 2004.

ADOPTÉ

R 070-2004

**Conférence régionale des élus - intégration des
employés actuels du CRDL**

Attendu l'adoption par le gouvernement du Québec de la Loi sur le ministère du développement



N° de résolution
ou annotation

économique et régional et de la recherche (L.Q. 2003, c.29);

Attendu que ladite loi institue, pour chaque région administrative, une Conférence régionale des élus qui est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional;

Attendu que le mandat confié aux Conférences régionales des élus consiste à:

1. évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient, en tout ou en partie du gouvernement;
2. favoriser la concertation des partenaires dans la région et donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région;
3. élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte, en priorité, de la participation des jeunes à la vie démocratique ainsi que celle des femmes;
4. conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement;

Attendu que la concertation régionale, qui est à la base de l'économie de la loi, exige une forte participation de la société civile, notamment celle des jeunes et des femmes;

Attendu que la loi autorise une Conférence régionale des élus à nommer à son conseil d'administration des membres additionnels choisis après consultation des organismes représentatifs des divers milieux; leur nombre maximal ne pouvant cependant excéder le tiers de l'ensemble des membres;

Attendu que la loi prévoit le transfert à la conférence régionale des élus des actifs nets du Conseil régional de développement de Lanaudière;

Attendu qu'il est nécessaire de considérer que le plus important actif du Conseil régional de développement de Lanaudière consiste dans l'expertise en matière de développement régional développé par son personnel au fil des ans et qu'il y a lieu d'en faire profiter la Conférence régionale des élus;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree indique à la Conférence régionale des élus qu'elle souhaite que celle-ci adjoigne à son conseil d'administration le maximum de représentants des groupes socio-économiques autorisé par la loi;



N° de résolution
ou annotation

R 071-004

Que la municipalité de Crabtree demande à la Conférence régionale des élus, tant par souci d'économie que d'efficacité, d'intégrer les employés actuels du Conseil régional de développement de Lanaudière.

ADOPTÉ

Annulation d'un solde d'emprunt approuvé mais non effectué

Attendu que la municipalité a reçu du ministère des Affaires municipales, la liste des soldes d'emprunt autorisés mais non effectués;

Attendu qu'il y a lieu d'annuler certains de ces soldes d'emprunt autorisés pour lesquels la municipalité n'utilisera pas son pouvoir d'emprunt puisque ces soldes entre dans le calcul de notre taux d'endettement pour l'établissement de notre situation financière et l'étude financière de nos projets futurs;

Pour ces raisons, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu d'informer le ministère des Affaires municipales que la municipalité n'exercera pas son pouvoir d'emprunt en regard du solde d'emprunt autorisé et non effectués suivant:

<u>Règlements</u>	<u>Montant Approuvé</u>	<u>Montant financé</u>	<u>Montant à annuler</u>
2003-085 (dossier 240309)	378 635 \$	284 581\$	94 054 \$

ADOPTÉ

R 072-004

Annulation de la résolution R 039-2004

Attendu que le 16 février 2004, la municipalité de Crabtree adoptait la résolution R 039-2004 décrétant la transmission d'une facture à monsieur Clovis Riopel du 79, 10^e rue pour des travaux reliés aux services d'aqueduc exécutés chez lui le 8 février 2004;

Attendu qu'après analyse de la situation, nous constatons que le travail exécuté chez monsieur Riopel est un travail qu'il nous arrive d'exécuter, mais en semaine, pour d'autres citoyens qui le demandent et ce, sans frais;

Attendu que si l'on désire soumettre une partie des frais aux citoyens, il y a lieu d'établir une politique de tarification claire et précise avant de facturer qui que ce soit;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.



N° de résolution
ou annotation

2. D'annuler la résolution R 039-2004 et
d'analyser une politique de tarification lors
de notre mini-congrès annuel.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:02 heures.

André Picard, pro-maire

Sylvie Malo, sec-trés